

C'a été un problème très ardu de déterminer exactement quel est le devoir d'un homme dans ma situation, à une époque comme celle-ci. Le Gouvernement a de grandes responsabilités et son chef, le présent premier ministre, doit de toute nécessité représenter notre pays à l'une des plus importantes cérémonies de notre histoire, le couronnement du Roi, qui sera suivi d'une conférence impériale au cours de laquelle se discuteront des questions de grande envergure intéressant de façon capitale le bonheur, le bien-être et la prospérité d'une grande nation, de fait de plusieurs nations. Dans les circonstances, ainsi que je l'ai indiqué hier, c'est vraiment le devoir du chef de l'opposition officielle de discuter la situation avec ses collègues et, tout bien pesé, de déterminer quelle est la meilleure attitude à prendre dans l'intérêt national. Je ne conteste pas que de grandes occasions d'exploiter la situation au point de vue politique se sont présentées depuis l'ouverture de la session. Il eût été possible de discuter au point de vue du parti de graves questions d'ordre constitutionnel, mais cela n'aurait eu de bons résultats pour personne, sauf peut-être, et momentanément, pour ceux qui auraient pris part à la discussion, et par la nature même des choses, cela n'aurait pas été à l'avantage du pays dans son ensemble.

Quant au programme législatif, le premier ministre ne croira pas que je manque de générosité en disant que le Gouvernement aurait pu présenter un peu plus tôt beaucoup de mesures législatives que nous avons votées, car certaines d'entre elles eussent gagné à une étude plus attentive. Il ne prendra pas non plus ma remarque pour une critique, si je dis que nous aurions voulu que ces mesures eussent plus d'ampleur. On dira que nous prenons une vue trop pessimiste des choses. J'espère que non. Mais je ne nierai pas qu'après une absence de quelques mois, en examinant à mon retour nos problèmes nationaux, je ne puis m'empêcher de penser que nous aurons plusieurs situations difficiles à régler avant de jouir d'une prospérité fermement établie. Je ne puis croire que mes observations passent pour celles d'un pessimiste, car ma façon de voir a toujours été celle d'un optimiste quant à l'avenir du pays et du parti que je dirige.

Au nom de mes collègues et en mon nom, je remercie le premier ministre de ses aimables remarques à mon sujet. C'a été un réel plaisir que de collaborer avec les dirigeants et de leur offrir les avis tirés de l'expérience d'un homme qui est depuis si longtemps dans la vie publique. Je crois que celui qui a donné la meilleure définition des devoirs d'un chef de l'opposition, c'est le marquis de Salisbury:

[Le très hon. M. Bennett.]

Le peuple a décidé que la politique et l'administration de l'ancien gouvernement n'avaient pas son approbation.

Un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir. C'est le devoir de chacun de nous de s'adapter autant que possible à une situation nouvelle, sans rien sacrifier de ses principes, et d'aider les ministres responsables de la gestion des affaires publiques, en mettant à leur disposition toutes les connaissances, toute l'expérience et toute la sagesse de la députation. Car la sagesse collective elle-même de deux cent quarante-cinq députés est tout juste à la hauteur des exigences auxquelles la Chambre des communes doit répondre à l'heure actuelle. Je suis certain que le Parlement a fait un effort sincère pour insérer dans le recueil de nos lois des mesures législatives qui, au point de vue du commerce, de l'exécution des lois, ou du bonheur et du contentement de la population, lui seront avantageuses et rendront notre pays encore plus prospère, toujours plus grand, toujours en voie d'expansion, notre pays qui est la plus ancienne et de fait la plus riche et la plus importante des grandes nations qui, avec la mère patrie, constituent l'Empire britannique.

(La motion est adoptée.)

(La séance, suspendue à 8 heures et cinq minutes, est reprise à 9 heures.)

Reprise de la séance

PROROGATION DU PARLEMENT

Le major A. R. Thompson, huissier de la verge noire, remet le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

PROJETS DE LOI SANCTIONNES

Loi pour la protection des cinq jumelles Dionne.

Loi abrogeant la Loi du Conseil de biologie et instituant le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada.

Loi concernant l'établissement d'un parc national dans la province du Nouveau-Brunswick et modifiant la Loi sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, 1936.

Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

Loi modifiant la Loi de la Cour suprême.